

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation : 09/12/2021

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 177/2021

OBJET : BUDGET ANNEXE CAUMONT II : DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Étaient présents : (54)

ALBAS
ALBIERES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCADEL
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIERES
FONTCOUVERTE
JONQUIERES
LAGRASSE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Jacques PIRAUD
René ORTEGA
Jean-Marie GALINIE
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES– Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE –

LUC SUR ORBIEU	Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD
MASSAC	– Rémi PENAVAIRE-
MONTSERET	Yves KOSINSKI
MOUTHOMET	Jean-Louis GAILLARD
ORNAISONS	Geneviève FABRE
PARAZA	Christelle HERMAND
QUINTILLAN	Gilles CASTY –
RIBAUTE	Emile DELPY
ROUBIA	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Alain COSTE
SAINT ANDRE DE Rgue	Geneviève LOPEZ
SAINT COUAT D’AUDE	Corinne GIACOMETTI
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Jean-Michel FOLCH
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Hervé BARO
TOUROUZELLE	Philippe PUECH
VIGNEVIEILLE	Marilyse RIVIERE
VILLEROUGE TERMENES	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)
CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)
CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)
CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
FABREZAN (Isabelle GEA)
HOMPS (Béatrice BORT)
LAIRIERE (Michel BARBAZA)
LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)
LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)
MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)
MONTJOI (Jessica BOSCH)
MOUX (Gérard PIOCH)
ORNAISONS (Claire CHAOUAT)
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)
SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)
SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)
SALZA (Rehda MENNAD)
TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations : (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ormaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°67/2021, du 14 avril 2021, portant adoption par le conseil communautaire du budget annexe CAUMONT2 2021 de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le **budget annexe CAUMONT2 2021** de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois :

Sur proposition du rapporteur, Françoise BAROUSSE

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 70 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

APPROUVE la décision modificative N° 1 sur **budget annexe CAUMONT2 2021** telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET CAUMONT2 2021 - DM 1								
chapitre	gestionnaire	fonction	nature	opération	service	antenne	dépenses	recettes
70		822	7015					- 13 000,00
042		822	71355					13 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT							-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET CAUMONT 2 2021 - DM 1								
chapitre	gestionnaire	fonction	nature	opération	service	antenne	dépenses	recettes
16		822	168751				- 13 000,00	
040		822	3555				13 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT							-	-

TOTAL GENERAL							-	-
----------------------	--	--	--	--	--	--	---	---

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ

